

L'Université de Lille en partenariat avec le Conseil Régional Hauts de France lance un appel à candidatures pour la résidence de création AIRLab (Artiste en Immersion Recherche dans un Laboratoire) pour l'année 2020-2021.

Cette résidence vise à favoriser la rencontre entre un artiste créateur d'œuvres plastiques ; graphiques ; audiovisuelles ; chorégraphiques et un laboratoire de recherche de l'Université de Lille.

L'objectif de la résidence est d'accompagner le-la lauréat·e· dans sa démarche artistique au moyen d'une collaboration avec un laboratoire de recherche à des fins de production, de présentation et de diffusion auprès de la communauté universitaire et d'un plus large public. Des actions de médiation pourront accompagner ces différentes étapes.

La rencontre entre les méthodes et résultats de la recherche et la création artistique est appréhendée comme une source d'émergence de projets artistiques originaux.

L'objectif premier de cette résidence est de croiser les compétences et connaissances propres à chaque milieu, au service de la création artistique et dans une visée de diffusion, de valorisation et de visibilité des artistes et des chercheurs.

1. Contexte de la résidence

Initiée en 2017 par la ComUE LNF, L'Université de Lille reprend le dispositif dans son périmètre d'action pour le développer au sein de ses laboratoires et en direction de ses publics.

Cette résidence entre dans la dynamique « Œuvres et Recherches » collectif de chercheurs composé à ce jour de plus de 70 chercheurs de la région Hauts de France.

2. Profil des candidats

La résidence AIRLab est destinée aux artistes auteur·e·s d'oeuvres plastiques, graphiques, audiovisuelles ou encore chorégraphiques.

L'artiste candidat·e sera en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier de résidence de création, incluant temps de création, coopération et médiation avec les équipes et publics. Il·Elle sera en mesure de prendre en compte les spécificités du laboratoire d'accueil. Il·Elle sera en mesure de fédérer la communauté universitaire autour de sa présence en particulier lors de la première phase de présentation des oeuvres. Il·Elle maîtrise l'usage oral de la langue française.

3. Déroulé de la résidence

Le travail de résidence sera réalisé au sein du laboratoire partenaire sur la période de septembre 2020 à Janvier 2021. La Direction Culture sera l'opérateur de la résidence et l'interlocuteur privilégié.

L'artiste résident·e et l'Université signeront en amont une convention qui précisera le temps et les modalités de la résidence :

- L'artiste doit s'engager à être présent pendant 3 mois complets sur le territoire universitaire durant le premier semestre de l'année universitaire 2020-2021 suivant un calendrier à définir ensemble;
- Il s'engage à présenter lors d'une phase préalable en début de résidence des réalisations passées, sous forme d'exposition, performance, rencontre etc. afin de sensibiliser la communauté universitaire et le public étudiant ;
- A l'issue de la résidence, l'artiste doit être en mesure de présenter une concrétisation de sa recherche. La phase de production peut, si cela s'avère nécessaire, se poursuivre au second semestre ;
- L'Université s'engage à mettre en oeuvre les conditions matérielles de la résidence, à faciliter l'accès aux équipements de recherche, à favoriser les temps de rencontre avec sa communauté scientifique, et à définir la communication autour de la résidence ;

Durant la résidence, la Direction culture de l'Université de Lille s'engage à

- Aider l'artiste et le laboratoire à travailler en bonne intelligence
- Assurer la gestion administrative et financière de la résidence ;
- Favoriser une diffusion de l'œuvre produite lors de la résidence sur les différents sites de l'université, dans le cadre du prochain Forum Ouvert Œuvres & Recherche (FOOR), et dans d'autres lieux culturels en région et ailleurs.

4. Processus de sélection

Etape 1 : La recherche d'un laboratoire

La résidence artistique nécessite la participation d'un laboratoire de recherche de l'Université de Lille, quelque soit la discipline. L'artiste devra avoir, au moment de sa candidature, une autorisation écrite du laboratoire qui l'accueillera durant la résidence de création.

Pour faciliter cette démarche, l'Université s'engage à soutenir l'artiste-candidat·e dans sa recherche d'un laboratoire partenaire.

Pour se faire l'artiste devra pour le 4 mai 2020 au plus tard fournir les éléments suivants :

- Une présentation du projet artistique, précisant :
 - L'essence du projet et les problématiques de recherche associées ;
 - La forme que pourrait prendre l'œuvre.
- Les compétences recherchées auprès du laboratoire, nécessaires à la réalisation de l'oeuvre. Attention, il ne s'agit pas d'une prestation technique.

A l'adresse mail suivante : airlab.ulille@gmail.com (Sujet du mail : AIRLab – Recherche de laboratoire – Nom de l'artiste)

Etape 2 : Le dossier de candidature

Pour faire acte de candidature, il est nécessaire d'envoyer avant le 5 juin 2020 à airlab.ulille@gmail.com un dossier, sous format PDF, contenant les pièces suivantes :

- Une description du projet. Les actions de médiation envisagées.
- Un CV et un dossier artistique présentant un ensemble de productions représentatives de sa démarche artistique. La liste des oeuvres disponibles pour la première étape de la résidence.
- Le courrier du laboratoire qui atteste de son intérêt pour accueillir l'artiste en résidence. Il doit mentionner le nom et l'expertise des chercheur.e.s impliqué.e.s et indiquer les moyens humains et matériels que le laboratoire mettra à disposition.
- Si l'artiste-candidat.e souhaite enrichir sa candidature de documents complémentaires, il.elle transmettra les liens web dans son dossier artistique, pour permettre la consultation de ses apports.

5. Calendrier

Jeudi 2 avril 2020	Lancement de l'appel à candidatures
Lundi 4 mai 2020	Date limite de réception des demandes de soutien pour une mise en lien avec deux contacts chercheur.e.s
Vendredi 5 juin 2020	Date limite de réception des candidatures
Lundi 22 juin 2020	Entretiens avec les artistes sélectionné.e.s
	Choix du projet retenu

De septembre 2020 à janvier 2021 Réalisation de la 1ère étape de la résidence, et temps de création

6. Informations financières

Pour sa résidence l'artiste bénéficiera d'une rémunération forfaitaire de 10.000€ toutes charges comprises. Cette rémunération forfaitaire inclut la rémunération et les frais liés à l'hébergement ou au déplacement de l'artiste. En aucun cas il ne pourra se prévaloir d'une prise en charge complémentaire.

La réalisation de l'oeuvre fera l'objet d'une étude particulière qui donnera lieu à une prise en charge de la production négociée entre les deux parties.

7. Sélections et entretiens

Les dossiers seront examinés par un jury composé de membres de l'université et de partenaires associés qui feront une pré-sélection de trois à six projets. Les binômes artistes / chercheur-es seront invités à présenter devant le jury leur projet le 22 juin. Les résultats seront publiés les jours suivants.

8. Partenariat opérationnel

Le Fresnoy–Studio national des arts contemporains mettra à disposition certains de ses équipements techniques selon les modalités suivantes :

- Équipements de post-production image ou son (station d'étalonnage, studio d'enregistrement ou studio de mixage), laboratoire photo. La rémunération des technicien·ne·s étant à la charge du projet ;
- Mise à disposition gracieuse à l'exception du laboratoire photo (participation aux consommables) ;
- Calendrier : Réservation des équipements au minimum trois mois avant leur utilisation, selon les disponibilités du Fresnoy.

9. Renseignements pratiques et informations

Pour toutes demandes d'informations et envoi des dossiers, veuillez contacter airlab.ulille@gmail.com et si nécessaire par téléphone : Vincent Fourniquet, chargé de projet AIR Lab au 0617049341 / 0320416126

Le Collectif Oeuvres et Recherche est présenté sur le site Internet suivant :

<http://www.cristal.univ-lille.fr/oeuvres-et-recherches/>.

Ce site recense les acteur·rice·s et les projets artistiques conçus en partenariat avec les laboratoires de recherche depuis 2010.